



asamla

Association Santé Migrants de Loire-Atlantique

Rapport d'activité de l'année 2016

Présenté à l'Assemblée Générale du 15 Juin 2017

- Rapport moral et d'orientation 2016-P1

- La vie de l'association-P3

Les objectifs et les missions
Bénévoles et professionnels
pour faire vivre le sens du projet
Agir au sein d'un réseau national

- Une année marquée par la demande d'Asile-P5

- Caractéristiques générales des activités de l'ASAMLA en 2016-P6

- L'interprétariat-P7

Le champ de la Santé
Le champ du Social
Le champ de l'Éducation

- Les actions collectives -P12

Le sens et des domaines d'actions précisés
Participation citoyenne et intégration
Prévention et éducation à la santé
Agir auprès des personnes âgées immigrées
Soutenir la parentalité

- Des projets en action -P15

L'expérimentation de l'interprétariat téléphonique
L'expérimentation de l'interprétariat en médecine de ville

Le rapport financier -P16

« Migrants », « réfugiés », « MNA »... Des termes qui se sont imposés dans le discours public. Au-delà des réalités humaines qu'ils décrivent, le choix de ces mots dit aussi quelque chose de la manière dont nous les appréhendons.

Il est frappant de constater que notre vocabulaire désigne l'autre de plus en plus au travers d'un statut, effaçant la dimension humaine- la personne migrante devenant un « migrant » -. Le lexique administratif n'a au fond guère changé mais l'utilisation de ce seul vocabulaire dans tous les niveaux de discours (du propos politique à l'échange quotidien) témoigne de notre difficulté collective à penser ces enjeux. Est-ce la peur ou l'indifférence qui nous conduisent à caractériser l'autre, l'être humain, par un « statut » ?

Ces questions pourraient apparaître secondaires (sur le mode « peu important les mots, agissons !») mais nous savons à l'Asamla le poids des mots, combien la manière dont on comprend et l'on est compris détermine la manière dont nous vivons ensemble.

Au fond, depuis 30 ans, tout le sens de notre projet et de notre action, auprès des professionnels de la santé, du social et de l'éducation c'est de contribuer, auprès d'eux, à ce que toute personne, au-delà de son origine et son statut, soit d'abord un patient, un usager, un parent d'élève.

Dans cette perspective notre propos n'est pas de qualifier les réalités migratoires (chances pour les uns, fatalité pour les autres) mais de les considérer comme un fait, une réalité humaine.

Fondamentalement l'accueil des personnes migrantes, dans la diversité de leurs statuts et de leur parcours en France nécessite aujourd'hui de réaffirmer nos choix collectifs. Le respect des personnes, du droit du sol et du regroupement familial sont pour nous des repères fondamentaux.

L'accès aux soins, aux prestations sociales et à l'éducation, constituent également un socle essentiel à préserver. Aussi l'exigence de faire intervenir chaque fois que nécessaire, dans les administrations, institutions et services publics, des interprètes qualifiés, reconnus dans le cadre d'une certification définissant les conditions correctes de leur activité professionnelle, nous semble être aujourd'hui une nécessité d'ordre public.

Nous devons assumer sereinement que les crises de toutes natures qui motivent aujourd'hui des mouvements de population importants ne sont pas prêtes de s'éteindre. On continue de distinguer migration politique et migration économique et l'on parle déjà de migrations climatiques... Mais comment les distinguer lorsque toutes ces crises d'enchaînent et ne laissent d'autre alternative à celles et ceux de là-bas que le départ vers un ailleurs pour échapper au chaos.

Nous ne considérons pas qu'en France rien n'est fait. Tout particulièrement à l'Asamla nous pouvons témoigner de l'attention des pouvoirs publics, de l'État et des collectivités locales et du soutien apporté à nos actions depuis longtemps. Pour autant tous les acteurs s'accordent à dire que les dispositifs et les moyens d'hier ne suffisent pas à répondre aux enjeux d'aujourd'hui et qu'il faut aller beaucoup plus loin.

Le développement des ressources en interprétariat pour l'intégration est l'un de ces objectifs. La qualité des échanges avec les professionnels du soin, du social ou de l'éducation est pour les personnes allophones un élément déterminant d'un parcours de vie. Aussi, partout sur le territoire, dans toutes les langues, l'interprétariat pour l'intégration ne doit plus être considéré comme un « mieux-disant » volontariste mais comme une compétence nécessaire au plein exercice de l'action publique.

Au cours des dernières années, et plus encore en 2016, notre bilan d'activités dit la nécessité de franchir ce nouveau cap. Les langues demandées se diversifient, la géographie de nos interventions s'élargit, l'expertise de l'association en matière d'intégration est sollicitée... Sans jamais perdre de vue le sens de notre projet nous avons développé au maximum de nos moyens l'effectif d'interprètes, essayé de conjuguer les contraintes d'organisation et de gestion avec un rayonnement de plus en plus large, répondu le plus souvent possible aux demandes de conseils...

Aujourd'hui nous devons envisager, consolider et promouvoir le positionnement de notre association comme un véritable *Centre ressources de l'interprétariat pour l'intégration*. Sans modifier nos champs d'actions, nous devons continuer à inventer, à actualiser nos outils, renforcer nos partenariats, pour toujours mieux répondre à l'évolution des besoins. Le travail d'expertise et de recherche sur les mécanismes d'intégration doit aussi se poursuivre ; et la diversité et richesse des compétences de l'équipe doivent également trouver une expression encore plus complète.

Cette fonction « ressources » c'est d'ores et déjà, dans une large mesure, le quotidien de l'Asamla. Mais il nous faut aujourd'hui, avec nos partenaires publics, mieux structurer les termes de notre action pour les années à venir. Ensemble nous devons prendre acte de l'évolution continue des besoins et relever ce défi.

Hervé Divet

1. LA VIE ASSOCIATIVE

Les objectifs et missions de l'ASAMLA

L'association a pour but de favoriser l'intégration par l'accès aux droits, aux soins et à l'éducation des populations immigrées ou issues de l'Immigration anciennes ou récentes et se fixe les objectifs suivants :

- **Faciliter la communication entre les migrants et les professionnels de la santé, du social et de l'éducation**, non seulement par la traduction linguistique mais aussi par l'éclairage culturel que peut apporter l'interprète en replaçant un symptôme, un comportement dans son contexte culturel et en l'expliquant au professionnel. Cette mission est assurée aujourd'hui par 19 Interprètes en milieu médical et social en 20 langues, salarié-es de l'ASAMLA
- **Développer la promotion de la Santé dans le respect et l'intégration dynamique** de pratiques culturelles différentes et mettre les migrants en situation de gérer leur propre santé.
- **Favoriser les conditions d'insertion sociale en France et dans cette optique**, œuvrer à la capacité d'adaptation mutuelle des migrants et des structures sanitaires, sociales et des établissements scolaires.
- **Contribuer à l'information et. à la formation à l'interculturalité des Professionnels** de la Santé, du Social et de l'Education.
- **Lutter contre toute forme de discrimination** dans les différents champs d'intervention de l'ASAMLA.

Bénévoles et professionnels pour faire vivre le sens du projet

Un engagement bénévole :

L'Asamla est une association professionnalisée, ce qui implique pour les administrateurs des responsabilités d'employeur. Dans une structure de taille moyenne comme la nôtre cela signifie un travail bénévole important en termes de gestion et d'organisation. Parce qu'il est au service du projet nous l'assumons pleinement. Mais pour continuer à «penser» l'action, faire des choix et construire les perspectives de l'Asamla nous enrichissons le travail du CA par une organisation en commissions. Un travail est également engagé depuis 2016 pour envisager de nouvelles actions communes impliquant à la fois bénévoles et salarié-e-s.

- **Le CA 2016** (réuni à 6 reprises) : Yacin ABDILLAHI, Annick ALLAIN, Dominique ARMANT, Françoise CHAILLEUX, Agnès CHIROL, Cécile CHOBLET, Hervé DIVET, Hélène LAMBERT, Marie-Claude LEBORGNE, Danielle LE GUEN, Colette LE POLLOTEC, Christiane MARIAUX, Bernard MESLE, Charles MOIGNETEAU, Geneviève MORINIERE, Monique NORMANT, Françoise OHEIX, Odette OSSANT
- **Le Bureau 2016** : Annick ALLAIN, Bernard MESLE (secrétaire), Françoise CHAILLEUX, Cécile CHOBLET, Hervé DIVET (président), Hélène LAMBERT, Marie-Claude LEBORGNE (trésorière), Danielle LE GUEN,
Le Bureau s'est réuni très régulièrement toutes les trois semaines. Il met en œuvre les orientations prises aux CA et fait des propositions
- **Les Commissions** : les bénévoles ont été très présent-es dans les commissions de travail de l'association durant toute l'année. Les groupes Santé, Développement Local pour l'Intégration et Développement Régional ont été particulièrement actifs.

● Un engagement professionnel :

Les interprètes et référentes actions collectives :

- Turc : Gulseren et Elbrus
- Arabe : Khedidja, Wiam, Ahmad et Sonia
- Roumain : Annamaria, Ana, Catalina et Cristina
- Portugais : Filoména
- Albanais et Serbo-Croate : Xhemshit
- Mongol : Ojun
- Russe/Géorgien : Nina
- Russe/Arménien : Ani
- Russe : Natacha, Svetlana
- Russe/Ukrainien : Natalia
- Afrique de l'Ouest : Mame
- Somaïen : Mariam
- Tigrina : Rozina

L'équipe administrative :

- Secrétariat : Béatrice, Aminata
- Comptabilité : Cathy
- Direction : Cédric

- Une équipe de 24 professionnel-le-s (11.2 équivalents temps plein)
- Une délégation syndicale (Cfdt)
- Un accord d'entreprise pour annualisation du temps de travail (2015)
- Plusieurs actions de formations concernant l'ensemble de l'équipe ou quelques personnes sur les thèmes suivants: Accompagnement méthodologique en actions collectives, méthodologie d'interprétariat, l'interprétariat en santé et l'actualisation du droit du Séjour des étrangers et de la demande d'Asile.

Agir au sein d'un réseau national

Depuis plus de cinq ans l'Asamla et 8 autres associations françaises ont décidé de croiser leurs expériences pour promouvoir l'interprétariat pour l'intégration. Avec l'Adate (Grenoble), l'Aptira (Angers), Cofremi (Toulouse), ISM Corum (Lyon), ISM (Paris), Mana (Bordeaux), Migrations Santé Alsace (Strasbourg), le Réseau Louis Guillou (Rennes) nous sommes auteurs de la «Charte de l'interprétariat professionnel médical et social en France» adoptée en 2012.

Cette dynamique collective se poursuit et des rencontres régulières nationales (3 à 4 par an) sont organisées. Ce réseau est un espace d'échange, de prise de parole commune sur l'interprétariat et l'intégration, de construction de référentiels professionnels communs. En 2016, auprès de la Haute Autorité à la Santé notre réseau a joué un rôle déterminant pour la préparation du Décret n° 2017-816 du 5 mai 2017 relatif à la médiation sanitaire et à l'interprétariat linguistique dans le domaine de la santé. Au moment où le contexte migratoire doit nous conduire à rénover et consolider les outils d'intégration l'expertise des associations de notre réseau est essentielle au niveau européen, national et local. L'Asamla continuera d'y jouer un rôle actif.

Décret n° 2017-816 du 5 mai 2017 : une étape majeure !

Le décret relatif à la médiation sanitaire et à l'interprétariat linguistique dans le domaine de la santé publié le 5 mai fait pour la 1^{ère} fois en France référence très officiellement à la médiation sanitaire et à l'interprétariat linguistique dans le domaine de la santé. Cette étape majeure vient valider plus de 5 ans de travail de l'Asamla avec les partenaires du réseau national sur la mise en place d'un référentiel de compétences de l'interprétariat médical et social professionnel et plus d'un an d'échanges avec la Haute Autorité de Santé.

(...) Section 3 «Médiation sanitaire et interprétariat linguistique : « Art. D. 1110-6. – L'interprétariat linguistique dans le domaine de la santé désigne la fonction d'interface, reposant sur des techniques de traduction orale, assurée entre les personnes qui ne maîtrisent pas ou imparfaitement la langue française et les professionnels intervenant dans leur parcours de santé, en vue de garantir à ces personnes les moyens de communication leur permettant d'accéder de manière autonome aux droits prévus au présent titre, à la prévention et aux soins. (...)

Pour être efficiente cette définition légale devra désormais s'accompagner de moyens suffisants pour développer et déployer les ressources d'interprétariat médical et social.

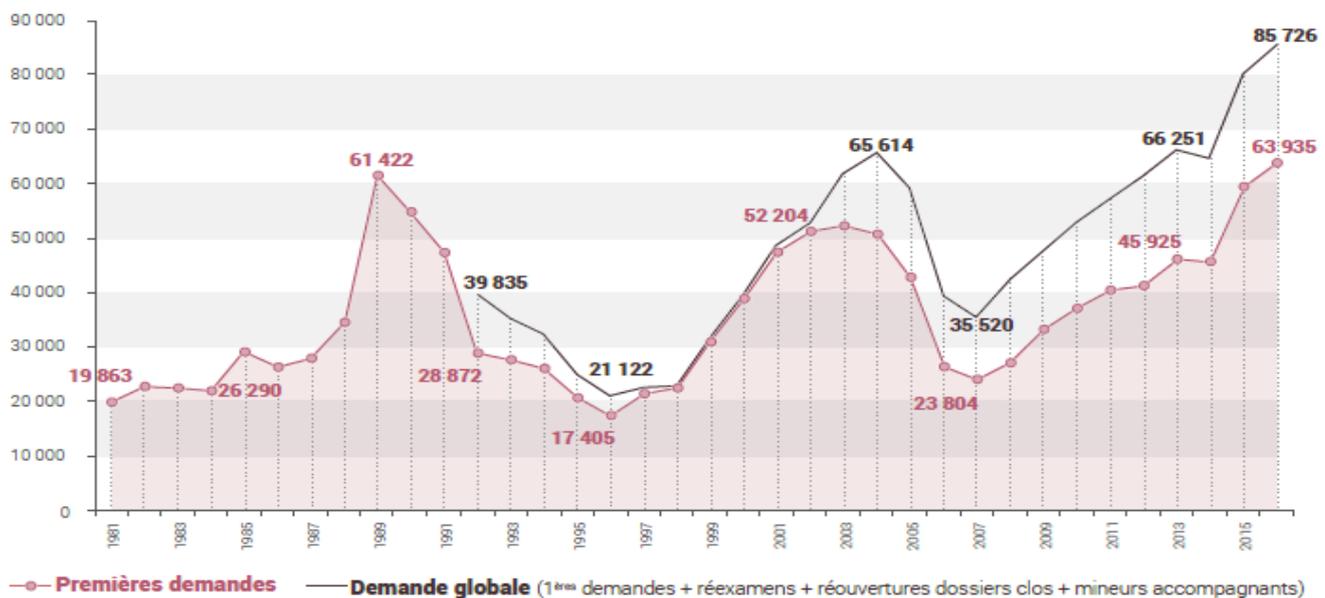
2. 2016, UNE ANNÉE SOUS LE SIGNE DE LA DEMANDE D'ASILE

Deux réformes concernant le CESEDA (Code de l'Entrée et de Séjour des Etrangers et de la Demande d'Asile), votées en 2015 sont entrées en application en 2016. Ces deux modifications législatives sont à mettre en perspective avec la situation géopolitique et l'évolution des conflits au Proche-Orient.

Avec 85 726 demandes d'asile, la France a enregistré l'an dernier son plus fort taux de demandes de protection. Cette tendance, déjà esquissée en 2015 se voit ainsi confirmée. La Loire-Atlantique a légèrement augmenté son niveau d'accueil et fait désormais partie de la dizaine de départements ayant dépassé les 4 000 demandeurs d'asile sur son territoire.

La Loire-Atlantique a enregistré 1990 demandes d'asile en 2016 soit une augmentation de 34% par rapport à 2015.

Évolution du nombre de demandes de protection internationale en France depuis 1981 (mineurs accompagnants inclus)

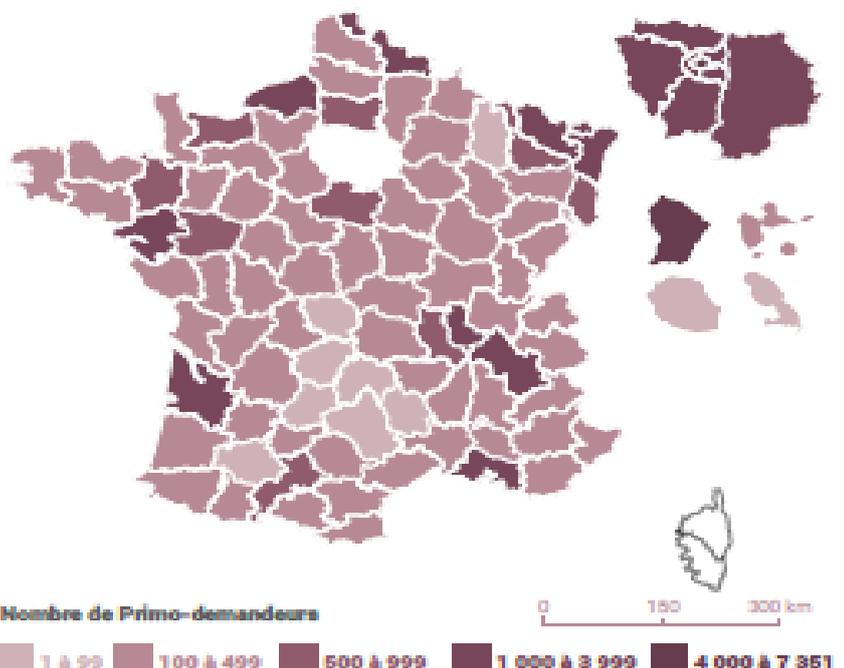


Cette augmentation a des conséquences sur l'activité de l'ASAMLA. En effet, elle génère deux phénomènes que l'ASAMLA doit prendre en compte en étant vigilante sur ces contraintes :

- La diversification des langues. Malgré la tendance lourde de l'augmentation de la demande de langue arabe du fait de l'arrivée des relocalisations de Syriens ; on note une multiplication de besoins en langues plus rares.
- La diversification des lieux d'installation. Des villes comme Saint Nazaire, Clisson et demain Ancenis sont déjà ou vont être impactées par l'installation de migrants. Le besoin d'interprétariat n'en sera que plus important.

Source : Rapport OFPRA 2016

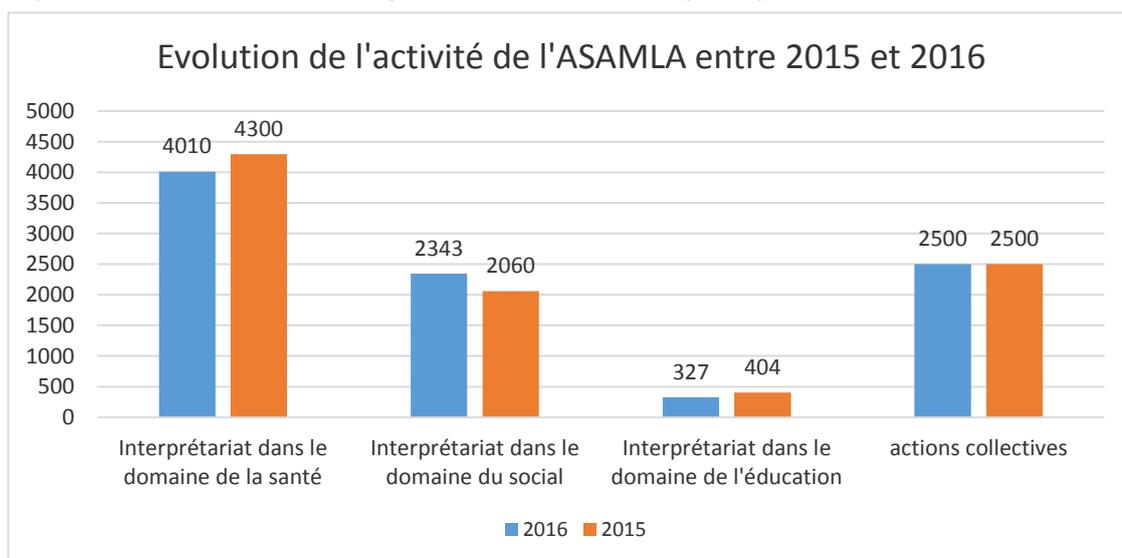
1^{ère} demandes de protection internationale par département de résidence



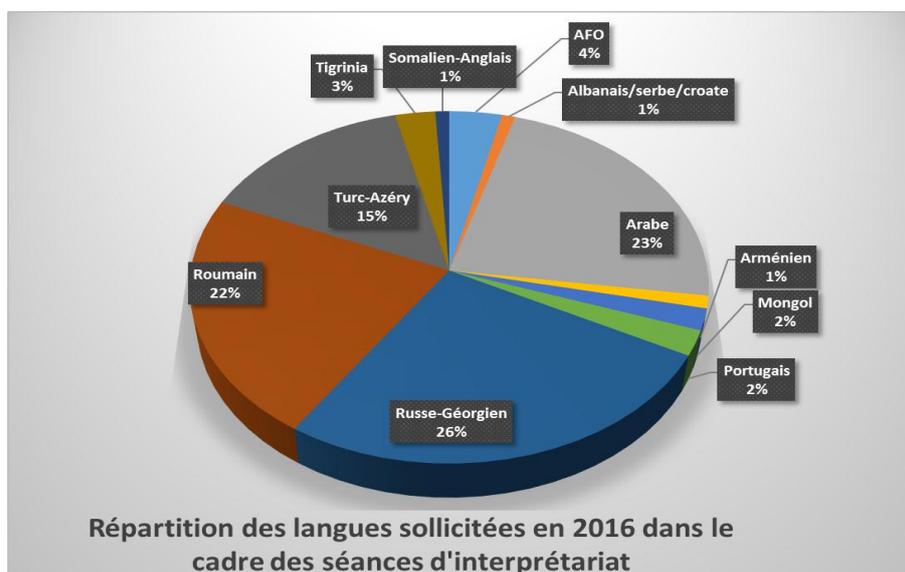
3. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DES ACTIVITÉS EN 2016

Un niveau d'activité déterminé par nos moyens

Le nombre total d'interventions réalisées par l'Asamla (près de 9200 heures) est stable. Mais ce constat ne saurait nous satisfaire. Très clairement notre niveau d'activité est d'abord déterminé par nos moyens. Pourtant nous constatons tous les jours une augmentation des besoins (en volume et dans une diversité croissante de langue). Nous avons réduit au maximum nos charges de fonctionnement (locaux, organisation administrative, masse salariale...) et ne pouvons pas aller au-delà au risque d'une fragilisation de l'association. **Pour continuer à apporter une réponse efficiente il nous faut viser une augmentation de près de 20 % de notre activité en veillant à renforcer également l'organisation administrative. Ce qui nécessite une augmentation de notre budget. C'est une question majeure au cœur de notre dialogue avec les institutions publiques.**



- Les interventions du pôle interprétariat représentent 2/3 de l'activité globale :
 - Interprétariat dans le domaine de la **santé** : **44% de l'activité**
 - Interprétariat dans le secteur **social** : **26% de l'activité** (augmentation diversification en 2016).
 - Interprétariat dans le domaine de **l'éducation** : **4% de l'activité**.
- Les interventions du pôle **actions collectives et partenariales** représentent **27% de l'activité totale**.



Des demandes d'interprétariat qui se diversifient

Les langues russe, roumaine et arabe sont toujours les plus demandées. Mais c'est en arabe que la demande a le plus augmenté en 2016. Par ailleurs l'Asamla est également de plus en plus interrogée pour de nouvelles langues. Les besoins augmentent et se diversifient, en particulier en Dahri, Pachtoune, Farsi (langues pratiquées en Afghanistan et Pakistan). Mais l'embauche de nouveaux interprètes ne pourra se réaliser qu'en augmentant nos ressources financières.

Quel public ?

Depuis sa création en 1985 le positionnement de l'Asamla auprès des organismes et professionnels du soin, du social et de l'éducation se heurte souvent à des logiques de dispositifs de financement. Notre activité se réalise dans des services publics où la perspective du droit commun s'impose et prévaut, à l'hôpital, dans le social ou à l'école, la personne migrante est d'abord un patient, un usager ou un parent d'élève. Son statut ne conditionne pas son accès à ces services. En outre, dans leurs missions les professionnels sont tenus à une déontologie stricte encadrant le partage d'information sur leur public.

En conséquence, si nous disposons d'une analyse globale du public allophone concerné par nos activités, si nous identifions précisément les services et professionnels qui les sollicitent, nous ne disposons pas d'informations individuelles sur le statut des personnes migrantes. Très clairement nous n'en avons pas le droit.

Au moment où la médiation et l'interprétariat linguistique sont légalement identifiés dans le Code de la Santé, c'est une question majeure : conformément au droit en matière de santé l'accès à des ressources d'interprétariat ne peut être conditionné par le statut de la personne. Aussi il importe de définir les modalités de financement public d'une association comme l'Asamla en conjuguant la reconnaissance du projet associatif pour l'intégration et la conformité à une intervention dans le domaine de la santé, du social et de l'éducation.

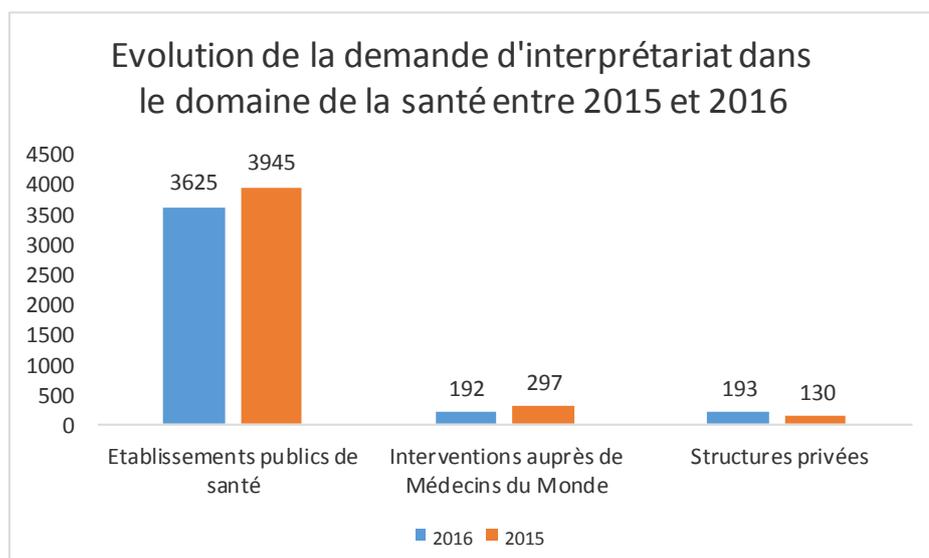
4. L'INTERPRÉTARIAT

Le champ de la Santé

Cette année 2016 a été marquée par le déploiement des interprètes au sein du Centre Hospitalier de St Nazaire. En effet, suite à l'arrivée de demandeurs-d'asile dans le cadre des dispositifs européens de prise en charge activés entre la fin de l'année 2015 et le début de l'année 2016, l'ASAMLA a répondu présente, de manière volontariste, aux côtés des professionnels du CH de St Nazaire pour appuyer les équipes afin d'assurer un accueil de qualité du public.

Les interprètes de l'ASAMLA ont réalisé en 2016 **3625 heures d'intervention** auprès des professionnels de la santé et de leurs patients allophones.

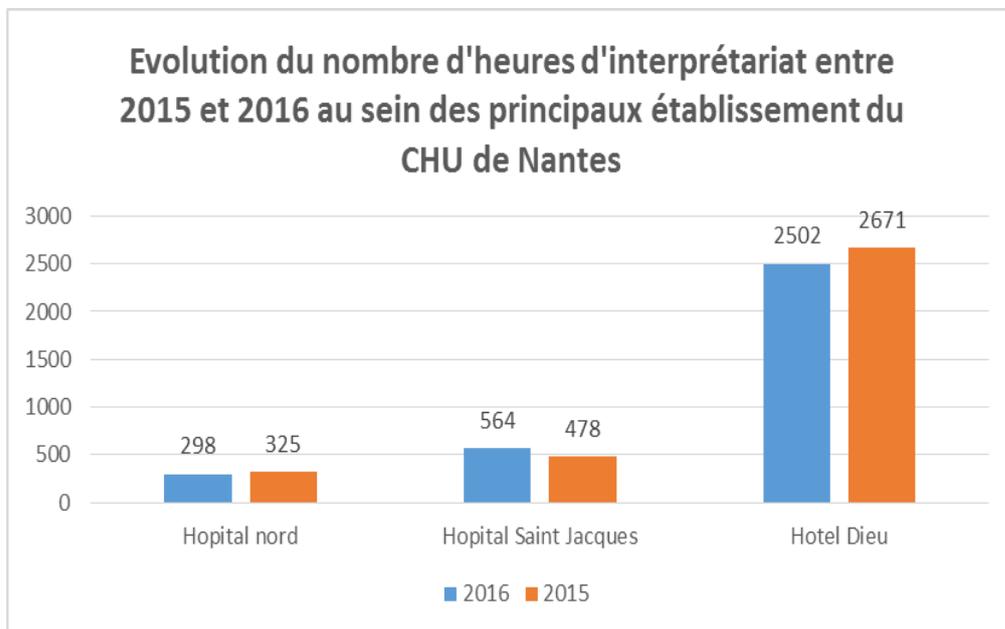
Au regard de la diminution progressive des interventions dans le cadre de la mission Bidonvilles de Médecins du Monde un travail a été engagé dès le début 2017 pour actualiser le contenu et l'organisation de ce partenariat.



Les interventions au sein des structures privées sont relativement stables en 2016. **Le Russe, l'Arabe et le Roumain sont les trois langues les plus sollicitées dans ce secteur.**

L'interprétariat au CHU de Nantes

En 2016 les interprètes de l'Asamla sont intervenu-e-s pour un total de 3364 heures auprès des professionnels du CHU de Nantes.



Si ce chiffre global reste assez stable, la répartition de ces interventions par service évolue : elle a sensiblement diminué à la Pass en 2016 mais augmenté en gynécologie et au bureau des admissions (respectivement de 50 heures et de 115 heures).

Les demandes émanant de l'Hôpital St Jacques (et services rattachés) augmentent de près de 20 % par rapport à 2015. Les interventions auprès de l'Hôpital Nord sont restées stables. **Les langues russe, roumaine et arabe**

sont les langues les plus demandées par le CHU de Nantes (le russe atteint 69% des demandes auprès des services de l'hôpital Saint Jacques, le Roumain quant à lui est sollicité dans près de 40% des sollicitations de la part de la PASS).

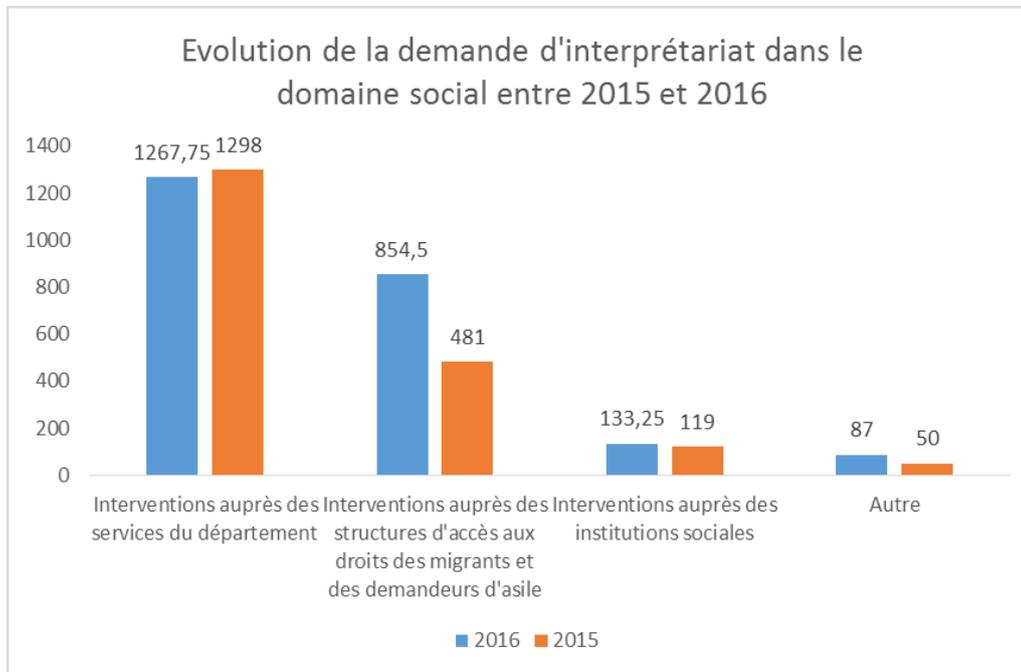
Le fait marquant : les interventions auprès des services du centre hospitalier de Saint Nazaire

- Tout au long de l'année 2016, l'ASAMLA est intervenue auprès de l'hôpital de Saint Nazaire. En effet, la ville et les communes limitrophes ont été impactées ces derniers mois par l'arrivée de personnes migrantes en provenance de Calais ou de Grèce via les accords européens. Au niveau médical, l'ASAMLA a été un appui aux professionnels afin de les accompagner au mieux dans leurs missions.
- Aussi, l'ASAMLA est intervenue à hauteur de 260 heures en 2016 dans les différents services de l'établissement hospitalier. Néanmoins, c'est principalement auprès de la PASS que ces interventions ont eu lieu et dans la langue arabe. Au-delà de l'importance pour nous de pouvoir accompagner les professionnels partout où le besoin d'interprétariat est repéré, l'ASAMLA a particulièrement apprécié le travail avec les équipes sur place, tant dans l'accueil des interprètes que dans la volonté de co-construire la réponse la plus adaptée au regard des contraintes de chacune des parties.
- Malheureusement, les leviers financiers de 2016 qui vont nous permettre d'être remboursé de nos interventions en 2016 n'ont pas été pérennisés ce qui pose la question de la cohérence des financements et de l'adéquation entre les besoins repérés et les moyens financiers d'y répondre.

Le champ du Social

Les interventions dans le champ du social ont été plus importantes en 2016 qu'en 2015 et atteignent un niveau jamais atteint à l'ASAMLA. Les tendances esquissées en 2015 se sont confirmées l'an passé.

Dans le secteur social les interventions de l'Asamla sont sollicitées pour plus de 50 % par les services du Département.



Toutefois il faut souligner la forte 'augmentation des interventions auprès des structures d'accès aux droits des migrants et des demandeurs d'asile.

C'est en particulier auprès de l'OFII que nous intervenons beaucoup plus : 556 heures d'interventions à la fois dans le cadre des journées d'information mais également, à plusieurs reprises avec les équipes de l'OFII à l'aéroport à l'arrivée des avions transportant les demandeurs d'asile en provenance des hot spots

grecs. **C'est l'interprétariat en langue arabe (23%) qui est le plus sollicité dans ce domaine.**

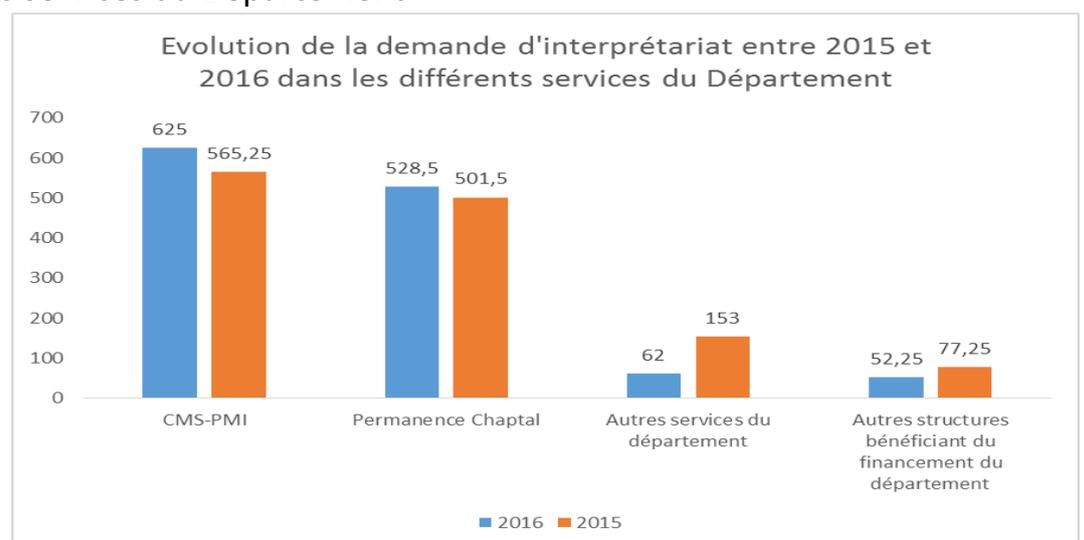
L'interprétariat dans les services du Département

Le Département a régulièrement sollicité l'ASAMLA. 54% des demandes dans le champ social émanent de ses différents services et, pour plus de la moitié, des CMS et des PMI de secteur.

Nous assurons une 4^{ème} permanence d'interprète au Centre Chaptal de l'association St Benoit

Labre (accueil des familles roumaines et bulgares avec enfants) (au total 12h/hebdo)

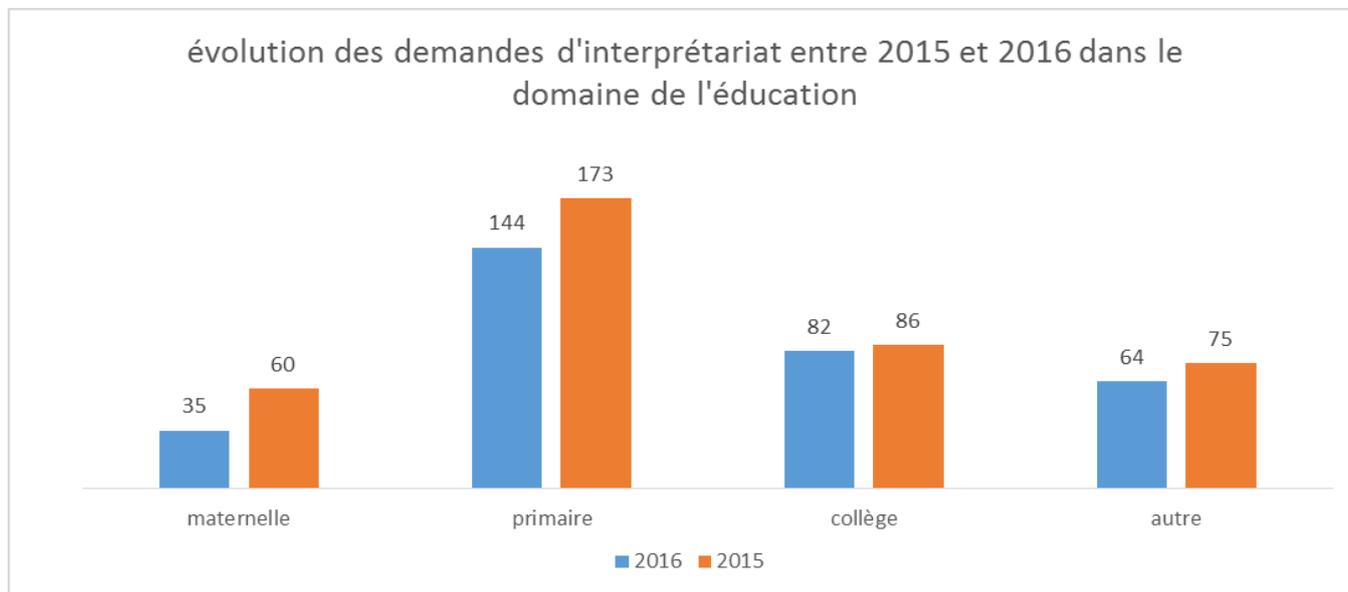
L'arrivée des migrants en provenance de Syrie sur le bassin nazairien commence à produire des effets dans les demandes d'interprétariat effectuées par les services du Département sur ce périmètre. S'ils sont confirmés, la réponse à ces besoins nouveaux appellera une augmentation des moyens alloués par le Département dans le cadre d'une convention annuelle.



Le champ de l'Éducation

L'activité au sein des établissements scolaires a évolué à la baisse en 2016. Avec 327 heures, le domaine de l'éducation est le secteur pour lequel la consolidation du recours à l'interprétariat reste à faire.

Néanmoins, les travaux de la commission éducation vont permettre de réactiver l'implantation de l'ASAMLA auprès des structures de ce champ.



Les principales évolutions dans le secteur de l'éducation concernent les interventions auprès des maternelles et des écoles primaires. **La langue turque reste la plus sollicitée dans le champ de l'éducation (32% des demandes).**

Les propositions de la Commission Education

Depuis 2015 la commission Education a rencontré les établissements scolaires les plus demandeurs afin de travailler sur une meilleure opérationnalité de l'interprétariat et une meilleure adéquation entre les attentes de professionnels, les conditions d'interventions des interprètes et les besoins des parents d'élèves.

Réflexions et pistes de travail à la suite des échanges avec un panel d'établissements scolaires

Pour tous, l'implication des familles est un enjeu majeur. L'interprétariat et la médiation proposés par l'association favorisent l'exercice de la parentalité.

• Pour une meilleure connaissance

Ce qui apparaît, c'est que, si l'Asamla est clairement identifiée par les responsables, des enseignants (notamment les enseignants spécialisés des dispositifs UP2A) et cadres éducatifs ; nombre d'entre eux précisent cependant que l'association est mal connue voire inconnue par les professionnels débutants.

Propositions :

- Les personnes rencontrées se proposent de communiquer cet échange à leur équipe.
- et ainsi de répreciser les missions de l'Asamla.
- Elles demandent à disposer de la plaquette en numérique, de plaquettes papier qu'ils pourront diffuser, déposer dans la salle des professeurs.
- Certaines suggèrent aussi que l'Asamla fasse un rappel à chaque rentrée.

Cette meilleure connaissance éviterait des oublis regrettables.

• Des réponses adaptées

Ainsi, il ne devrait être plus possible d'envisager certaines instances comme un conseil de discipline sans

l'intervention d'un(e) professionnel(le) de l'interprétariat.

• **Une organisation plus optimale**

Pour tous, l'organisation actuelle peut être améliorée. Il est possible notamment de mieux planifier les besoins, les rendez-vous.

Concernant, les « rendus de bulletins » ou bilans, moments importants du suivi scolaire, tous signalent l'intérêt de l'interprétariat. La mise en place est effective ou en projet.

Cependant, pour ceux qui ont initié cette pratique en collège plus particulièrement, les difficultés d'organisation sont réelles. L'Asamla remarque aussi que parfois les interprètes se déplacent mais les familles ne sont pas au rendez-vous. Des solutions sont envisageables pour favoriser la participation des familles :

Propositions :

- Les heures de rendez-vous pourraient être regroupées.
- Les interprètes pourraient être identifiées dans un endroit précis et répondre à la demande.

• **Un nouvel outil : l'appel téléphonique**

Pour répondre à des situations de crise ou d'urgence, le recours à l'interprète pour joindre la famille serait très utile.

• **Des actions inscrites dans une démarche de prévention**

Par ailleurs, ces échanges ont permis de débattre sur la pratique actuelle majoritairement définie dans une

démarche de demande à l'Asamla en rapport à un besoin singulier inscrite dans un cadre formel. Certes, l'organisation et les réponses actuelles de l'Asamla invitent à fonctionner ainsi. Néanmoins, la question du travail en amont, de la prévention est posée. Créer un climat de confiance, adapter l'organisation, mieux connaître les enjeux culturels pourraient favoriser la relation aux familles, éviter des malentendus, des décisions qui pourraient obérer l'avenir.

Propositions de recours à un(e) interprète dans le cadre de rencontres individuelles particulières avec les familles :

- L'inscription
- La visite médicale
- Un temps avant la tenue de l'Equipe Educative

Propositions de recours à un(e) interprète dans le cadre de rencontres collectives :

- différentes visites et accueil des familles au mois de juin (visites GS/CP, SEGPA)
- la réunion de rentrée
- des moments d'échange spécifiques (des temps de débat, le Café des parents, la réunion sur l'orientation au collège)

Propositions de recours à un(e) interprète dans le cadre d'échanges avec les enseignants :

Un échange pourrait aider à la compréhension d'une situation (éléments culturels, économiques, politiques).



5. LES ACTIONS COLLECTIVES

Le sens et des domaines d'actions reprecisés :

Les actions collectives conduites par l'Asamla ont pour objectif de réduire les difficultés d'accès des populations immigrées aux services publics, de faciliter leur accès aux droits, en prenant en compte les difficultés des populations immigrées et réduire ainsi le «non recours». Il s'agit donc là de favoriser l'intégration et l'autonomie de ces populations et de positionner l'ASAMLA comme association ressource auprès des institutions publiques.

Les actions collectives de l'Asamla se développent en concertation avec les institutions partenaires de l'Asamla, tout particulièrement les services de l'État et les collectivités locales. Elles s'inscrivent principalement dans le cadre des politiques de la Ville et pour l'Intégration à partir des quatre priorités opérationnelles suivantes :

- Participation citoyenne et intégration
- La prévention et l'éducation à la santé
- L'égalité hommes-femmes
- Le soutien à la parentalité, notamment dans le domaine de la petite enfance et du suivi scolaire
- L'accompagnement du vieillissement

La réalisation des actions collectives s'appuie principalement sur les compétences de 3 interprètes formées et missionnées à cette fin. En 2016 et 2017 l'Asamla a sollicité l'accompagnement de l'IREPS (Institut Régional d'Éducation Pour la Santé) pour poursuivre la valorisation des méthodologies utilisées, notamment en termes d'évaluation.

Participation citoyenne et intégration :

- Conseil Citoyen

Depuis le printemps 2016, un conseil citoyen a été composé d'habitants et d'association du quartier de la Ville aux Roses à Chateaubriant. Les membres du conseil citoyen ont décidé de travailler sur un projet d'aménagement des espaces extérieur en vue d'améliorer les conditions de vie des habitants. Pour cela, le conseil citoyen se fait accompagner par des architectes urbanistes nantais, l'Atelier du Lieu. Un travail de rencontre et de médiation avec les habitants du quartier a été impulsé en plusieurs temps pour recueillir les avis des habitants. La chargée de projets en actions collectives de l'ASAMLA a participé à ce travail dans le cadre de sa mission de médiation et de mise en lien.

- Action de sensibilisation à la formation linguistique

Cette formation linguistique a lieu et est organisée par l'Association Rencontres de la Ville aux Roses. Une vingtaine de femmes et une dizaine d'hommes d'origines différentes sont répartis dans 3 différents groupes. Les cours ont lieu une à 2 fois par semaine. La Chargée de Mission de l'ASAMLA assure la sensibilisation auprès du public allophone et rencontre les bénévoles/ enseignants pour faire le point plusieurs fois dans l'année.

Prévention et éducation à la santé :

- la lutte contre les mutilations génitales féminines :

L'année 2016 a vu la chargée de mission sur cette thématique clôturer sa formation de manière positive avec l'obtention en VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) du diplôme de « Médiation et service ». Nous tenons à la féliciter pour ce travail. Il conviendra dans les mois qui viennent à regarder, là aussi, l'évolution de la situation sur

cette thématique et son montage financier.

- Création d'une maison pluridisciplinaire de santé sur le grand quartier Bellevue Nantes/ST Herblain

Dans le cadre des Contrats de Santé de Nantes Le service santé publique de la Ville de Nantes a le projet de créer une maison pluridisciplinaire de santé sur le grand quartier Bellevue Nantes/ST Herblain. La Ville de Nantes a sollicité l'aide de l'ASAMLA pour être relais auprès du public migrant allophone, et l'amener à participer à ces réunions de concertation pour les informer sur le projet et aussi recueillir leur point de vue. Les deux temps forts ont mobilisé une vingtaine de personne à chaque fois.

Agir auprès des personnes âgées immigrées :

- Forum « Bien vieillir dans mon quartier » à Nantes et Saint-Herblain

L'ASAMLA a été partenaire avec les Villes de Nantes et de St Herblain, le Département, la CARSAT, les CLICS de Nantes et St Herblain, les Services de soutien à domicile (SSIAD, ADAR, AAFP) de l'organisation d'un Forum intitulé « Bien vieillir dans mon quartier, quels sont mes droits? »

Organisés le 25 mai 2016 dans la galerie marchande du Sillon de Bretagne (St-Herblain) et le 30 septembre 2016 sur la place Mendès France dans le quartier de Bellevue (Nantes) ils ont permis de sensibiliser près de 100 personnes d'origine immigrée de 45 à 90 ans : ils sont passés sur les stands des différents organismes qui délivrent de l'information sur l'accès aux droits et les services qui aident au vieillissement

- Mise en place d'une action d'information, initiée par l'ASAMLA, sur l'ARFS (Allocation de Réinsertion familiale et sociale) en partenariat avec la Mission citoyenneté de la ville de Nantes et les foyers ADOMA.

Suite à la parution de l'article de loi relatif à l'allocation de « retour », la chargée de mission sur la question du vieillissement des personnes migrantes de l'ASAMLA a remarqué des incohérences pouvant amener les personnes concernées à perdre leurs droits s'ils ne remplissaient pas certaines conditions au moment du renouvellement de la demande.

Après concertation avec la mission citoyenneté de la ville de Nantes, il nous a semblé important d'informer les personnes, et surtout préciser les points litigieux. Deux rencontres publiques ont eu lieu le 29 novembre 2016 à la résidence Les Fonderies et le 20 décembre 2016 à la résidence Julienne David. De 15 à 20 personnes de 75 à 90 ans étaient présentes à ces temps d'échanges.

- Travail avec la CARSAT

L'ASAMLA poursuit son action commune avec la CARSAT pour contribuer auprès de l'organisme de sécurité sociale à l'accompagnement individuel ou collectif de personnes migrantes dans l'accès aux droits à la retraite. L'Asamla participe auprès de la CARSAT à des temps d'information mais intervient également auprès des professionnels de la CARSAT dans les étapes d'élaboration et suivi d'un dossier.

Soutenir la parentalité :

- Actions pour l'intégration de femmes turques autour de la parentalité via le Café des parents

6 séances, de janvier à mars 2016 se sont déroulées à l'Ecole Elémentaire Claude Monet de Châteaubriant avec la présence de la chargée de mission en langue turque de l'ASAMLA. Son objectif était de favoriser le lien et l'échange

sur les questions d'éducation des parents de l'école élémentaire de la Ville aux roses à Châteaubriant et la psychologue scolaire. L'objectif n'a pas été atteint dans le sens où peu de parents sont venus. Ces ateliers étaient co-animés par la psychologue scolaire, les enseignants et la chargée de mission de l'ASAMLA. Les parents ont eu peur qu'on leur parle des difficultés de leurs enfants dans cet espace public, et donc les parents n'ont pas vu l'intérêt de venir, discuter, échanger avec la psychologue scolaire, pourtant ce lieu était un lieu d'échange. La psychologue recevait bien les parents mais le mot psychologue faisait peur. Il a été décidé avec l'Education Nationale et le RASED de ne pas perdre de vue ce support mais d'amener les parents à travailler sur ce lieu d'échange de manière différente.

- **Action de Sensibilisation de l'ASAMLA auprès des familles turques pour leur participation à des Ateliers motricité pour les 4-18 mois**

Ces ateliers qui ont lieu une fois par semaine ont pour objectif de favoriser l'autonomie des bébés. Ils sont animés par la puéricultrice. L'action touche très peu de familles d'origine étrangère notamment celles d'origine turque, malgré la sensibilisation assurée par la médiatrice culturelle de l'ASAMLA auprès de ces familles. Mais l'atelier se trouve en centre-ville alors que la plupart des familles turques résident à la Ville aux Roses et malheureusement il n'y a pas de bus pour se déplacer; par ailleurs les horaires des ateliers qui ont lieu le matin ne conviennent pas aux mamans.

- L'action à ce jour n'a pas atteint les objectifs attendus : les horaires et la question du transport doivent être revus

6. 2017-2018, DES PROJETS EN ACTION !

Dans les mois qui viennent l'ASAMLA sera impliquée dans deux expérimentations concernant le développement de l'interprétariat :

- La mise en place de l'interprétariat par téléphone sur trois mois à compter de septembre 2017
- Le recours à l'interprétariat en médecine de ville de juillet 2017 à décembre 2018

L'expérimentation de l'interprétariat téléphonique :

La genèse du projet et ses contraintes :

- La pratique de l'interprétariat est en pleine mutation :
- L'exigence de professionnalisme est de plus en plus marquée de la part des professionnels
- La réactivité de la réponse est devenue un marqueur essentiel de la relation entre l'ASAMLA et ses partenaires
- Face au développement des lieux de sollicitations, il nous est nécessaire de développer nos services.
- Nous sommes dans une configuration d'expérimentation : une des contraintes du projet est qu'il est réalisé sans crédits supplémentaires avec la vigilance de ne pas désorganiser l'administratif
- Même s'il n'est pas financé en tant que tel, l'expérimentation devra être chiffrée afin de pouvoir présenter aux partenaires financiers le coût d'une telle évolution.

2 objectifs principaux :

- Répondre aux urgences.
- De nombreux partenaires ne font pas appel à l'ASAMLA du fait des délais de réponse. Quand un patient à l'hôpital se présente et qu'il y a nécessité d'interprétariat; quand une école à besoin de débloquer tout de suite une situation avec une famille...L'interprétariat par téléphone permettra de régler une difficulté immédiate, quitte à annoncer qu'il y aura nécessité de prendre un rendez-vous en interprétariat de face à face afin de compléter l'intervention.
- Permettre aux structures éloignées de pouvoir profiter de l'interprétariat
- St Nazaire, principalement depuis l'arrivée des relocalisé-es Schengen voit son besoin en interprétariat augmenter. Notre présence physique en 2016 permettrait de faciliter l'installation de la solution téléphonique de premier recours

Quelle temporalité/régularité proposer

Des permanences téléphoniques: en Russe, Arabe et Roumain les matinées des lundis, mardis, mercredis et jeudis.

L'expérimentation de l'interprétariat en médecine de ville :

Suite à deux ans de travail en partenariat avec la PASS, Médecins du Monde et quelques médecins libéraux, l'URML (Union Régionale des Médecins Libéraux) et l'ARS ont convenu de financer une expérimentation sur le recours à l'interprétariat auprès des médecins de ville.

A compter de juillet 2017, deux possibilités s'offriront aux médecins volontaires dans le cadre de l'accompagnement de leurs patients : l'interprétariat téléphonique par notre partenaire parisien ISM ou l'interprétariat physique via l'utilisation de l'ASAMLA.

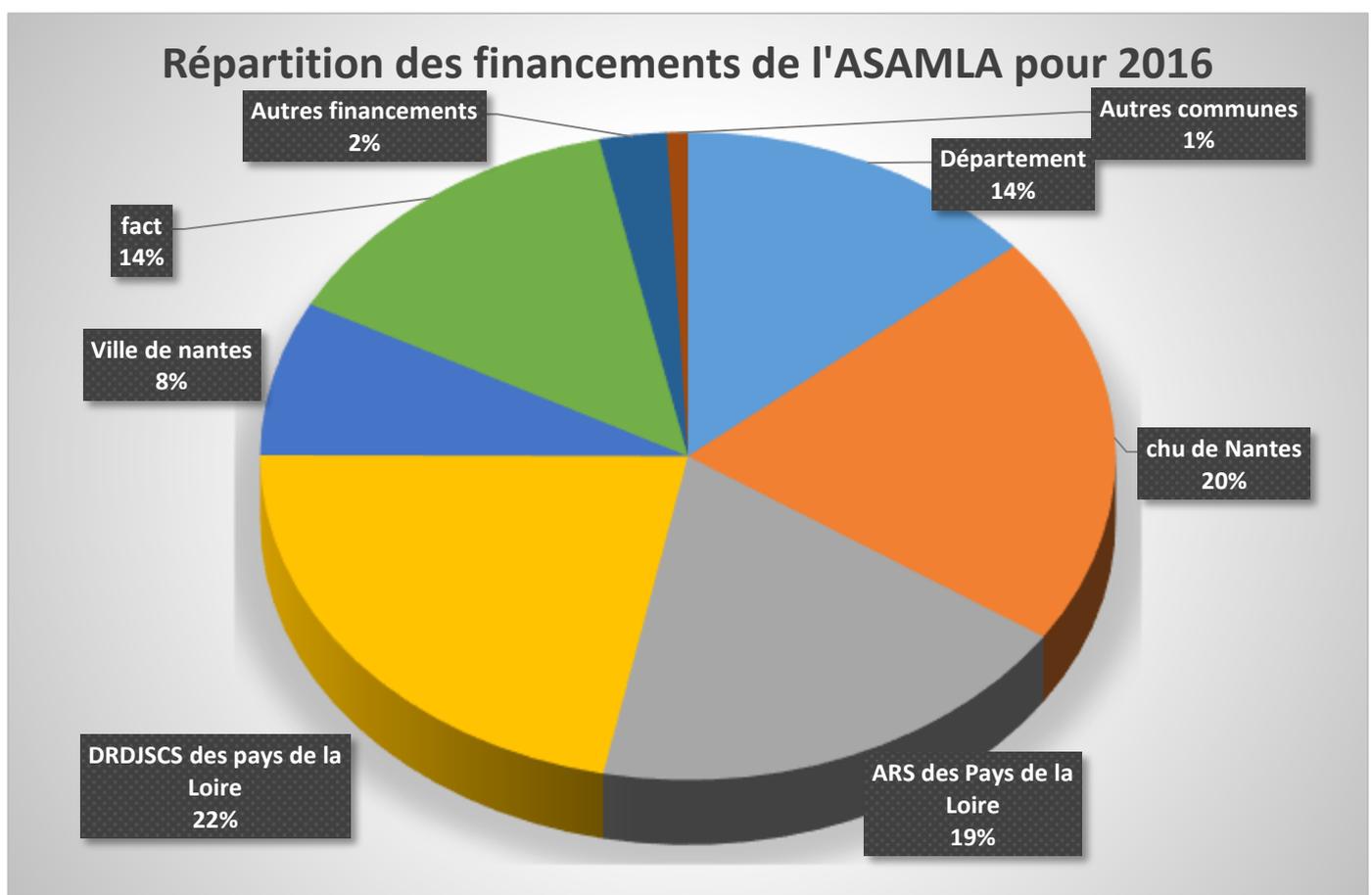
7. LE RAPPORT FINANCIER

Le bilan financier de l'année 2016 reste sensiblement similaire à ceux de ces deux dernières années. Cette forme de stabilité a nécessité un travail important pour compenser (par l'augmentation des recettes liées à la facturation) le manque à gagner liée à la fin d'une mesure d'aide à l'emploi depuis le second semestre 2015.

Pour autant, cette situation financière stable ne doit pas faire oublier le risque d'un écart croissant avec les besoins évalués (tel qu'indiqué précédemment (cf. p 6)). Ce qui peut apparaître positif dans une lecture strictement comptable ne l'est pas au regard de l'objectif d'accès aux droits et d'intégration. Et à moyen terme cet écart entre les besoins et notre capacité de réponse risque également de fragiliser notre positionnement.

Un dialogue de qualité avec nos financeurs publics nous autorise à partager avec eux les termes de cette difficile équation. Si chacun constate, au regard de l'évolution des besoins la nécessité de développer notre activité, la réalité des budgets publics actuellement alloués à cet enjeu ne permet pas de construire dans la durée les réponses adaptées. Aussi, si nous mesurons bien ce que représente pour nos financeurs la préservation des subventions publiques qui nous sont attribuées et si nous revendiquons le choix d'une gestion la plus rigoureuse possible, nous ne pouvons-nous satisfaire de devoir en permanence gérer au jour le jour une forme de précarité structurelle.

La baisse des subventions et la disparition des mesures d'aide à l'emploi représentent une perte de 42 892 euros pour l'association. Néanmoins, avec une facturation qui augmente de 14 000 euros entre 2015 et 2016, l'ASAMLA termine l'année 2016 avec un déficit maîtrisé à 11 857 euros.



BILAN ET COMPTE DE RESULTAT 2016 (Extrait de la mission d'observation des comptes de notre expert-comptable)

Cabinet G. POUSSIN et Associés	Association SANTE MIGRANTS DE L.A.	Page : 4
--------------------------------	------------------------------------	----------

Bilan Actif

	31/12/2016			31/12/2015
	Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions brevets droits similaires	1 673	1 613	59	167
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques.mat. et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles	22 036	19 901	2 134	3 296
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (1)	23 709	21 515	2 194	3 462
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	2 842		2 842	2 517
Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)				
Créances usagers et comptes rattachés	24 841	1 570	23 271	16 703
Autres créances	74 872		74 872	49 362
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES				
Charges constatées d'avance	3 818		3 818	4 482
TOTAL (II)	178 336	1 570	176 766	197 561
COMPTES DE REGULISATION				
Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	202 045	23 085	178 960	201 024
(1) dont droit au bail				
(2) dont à moins d'un an				
(3) dont à plus d'un an				
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents				- autorisés par l'organisme de tutelle
Dons en nature restant à vendre				

Cabinet G. POUSSIN et Associés	Association SANTE MIGRANTS DE L.A.	Page : 5
--------------------------------	------------------------------------	----------

Bilan Passif

	31/12/2016	31/12/2015
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
<i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
Ecart de réévaluation		
Réserves	94 019	67 153
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	(11 857)	26 866
Total des fonds propres	82 163	94 019
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations		
- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Droits des propriétaires		
Ecart de réévaluation		87
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Total des autres fonds associatifs	87	87
Total des fonds associatifs	82 163	94 107
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	30 778	29 523
Total des provisions	30 778	29 523
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		10 000
Sur dons manuels affectés		
Sur legs et donations affectés		
Total des fonds dédiés	10 000	10 000
DETTES (I)		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 083	8 916
Dettes fiscales et sociales	54 837	58 278
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	100	200
Produits constatés d'avance		
Total des dettes	66 019	67 394
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF	178 960	201 024
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(11 856,55)	26 865,73
(1) Dont à moins d'un an	66 019	67 394
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
ENGAGEMENTS DONNES		

Cabinet G. POUSSIN et Associés

Association SANTE MIGRANTS DE L.A.

Page : 6

Compte de Résultat

		31/12/2016	31/12/2015	
		12 mois	12 mois	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	24	552	
	Prestations de services	54 461	43 664	
	Productions stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation	348 909	391 801	
	Dons	50		
	Cotisations	880	1 462	
	Legs et donations			
	Autres produits de gestion courante			
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	2 588	4 106	
	Autres produits		26	
	Total des produits d'exploitation	406 911	441 612	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		4 873
Variation de stock		(325)	(2 517)	
Autres achats et charges externes		69 017	59 273	
Impôts, taxes et versements assimilés		6 338	6 081	
Rémunération du personnel		262 170	245 635	
Charges sociales		85 347	80 336	
Subventions accordées par l'association				
Dotation aux amortissements et dépréciations		2 557	3 274	
Dotation aux provisions		1 255	3 163	
Autres charges		3		
Total des charges d'exploitation		426 362	400 118	
1 - RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER		(19 451)	41 494	
Produits financiers		Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	446	511	
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations			
	Intérêts et charges financières			
Charges financières	2 - RÉSULTAT FINANCIER	446	511	
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (1 + 2)	(19 006)	42 005	
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels	1 429	1 641	
	Charges exceptionnelles	4 263	7 266	
	4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(2 834)	(5 625)	
	Impôts sur les sociétés	17	14	
Charges exceptionnelles	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	10 000	500	
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		10 000	
TOTAL DES PRODUITS		418 786	444 264	
TOTAL DES CHARGES		430 643	417 398	
EXCÉDENT ou DÉFICIT		(11 857)	26 866	
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS			
	Bénévolat			
	Prestations en nature			
	Dons en nature			
	CHARGES			
	Secours en nature			
	Mise à disposition gratuite de biens et services			
Personnel bénévole				

BUDGET PREVISIONNEL 2017 ASAMLA			
CHARGES		PRODUITS	
POSTES	MONTANT 2017	POSTES	MONTANT 2017
60 ACHATS	6 500,00	70 REMUNERATION DES SERVICES	40 000,00
Fournitures d'entretien et de bureau	6 500,00	Participation des Usagers	40 000,00
61 SERVICES EXTERNES	7 200,00	74 SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	364 763,00
Formation des bénévoles	400,00		
Locations immobilières	1 300,00	BOP 104/DRDJSCS	85 000,00
Travaux d'entretien et de réparation	1 000,00	ARS-CHU (dont part chu 80 000 euros)	153 000,00
Primes d'assurances	3 300,00	Département interprétariat	53 663,00
Documentation	200,00	Ville de NANTES (fonctionnement)	30 000,00
Autres (intervenants formation /analyse pratique)	1 000,00	Ville de NANTES CCAS migrants agés	1 100,00
62 AUTRES SERVICES EXTERNES	44 463,00	Autres Communes dont st Herblain	4 500,00
Honoraires, rémunération intermédiaires	8 000,00	Contrat de Ville Chateaubriant	10 000,00
Publicité-Publications	6 000,00	C.A.F.	4 000,00
Missions et réception	6 000,00	CARSAT	4 000,00
Déplacements	16 463,00	FONJEP (poste animateur)	5 000,00
Frais postaux - Téléphone - frais banque	8 000,00	Contrat de Ville Nantes	5 000,00
		Contrat de Ville St Nazaire	6 000,00
64 - FRAIS DE PERSONNEL	351 500,00	CLS Nantes	3 500,00
Salaires bruts	261 000,00		
Charges sociales de l'employeur	90 500,00		
		75 AUTRES PRODUITS GESTION COUR.	8 500,00
65 - AUTRES CH. GESTION COURANTE	600,00	Participation des adhérents	3 000,00
68 - DOTATIONS EXPLOITATION	3 000,00	Remboursement formation	2 500,00
Dotation aux amortissements	3 000,00	Produits financiers	
689 - ENGAGEMENTS A REALISER		Reprise engagement	3 000,00
TOTAL DES CHARGES	413 263,00	TOTAL DES PRODUITS	413 263,00
TOTAL GENERAL	413 263,00	TOTAL GENERAL	413 263,00



Pour tous vos contacts et demande
d'informations :

Association Santé Migrants de Loire
Atlantique

49-51 Chaussé de la Madeleine

44000 NANTES

Téléphone : 02 40 48 51 99

Télécopie : 02 40 74 66 15

Pour connaître et suivre toute l'actualité de l'association
www.asamla.org et sur Facebook Asamla

Faire un don

L'association Asamla est reconnue d'intérêt général. Pour les dons effectués entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2017 vous pourrez bénéficier d'une réduction d'impôts de 66 % des versements effectués (dans la limite de 20 % de votre revenu imposable).